

TITRE

N° 129

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 806)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 129

présenté par
M. Guerini, rapporteur

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« pour un État au service d'une société de confiance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rétablir le titre initial du projet de loi, modifié par le Sénat.